

Charte Bien-être animal

Pourquoi une charte sur le Bien-Être Animal (BEA) ?

La question animale est un sujet de préoccupation important des sociétés occidentales et l'opinion publique est légitimement attentive à la façon dont les animaux sont traités.

De ce fait, les acteurs ayant un lien avec des animaux (alimentation ou loisirs) doivent s'interroger sur leurs pratiques et celles de leurs fournisseurs. Pour le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs, la marque Center Parcs est principalement concernée, par son offre de restauration gérée par des partenaires externes et par des activités de loisirs en lien avec les animaux ; l'offre restauration d'Adagio et Pierre & Vacances, gérée par des partenaires locaux, est beaucoup plus restreinte (quelques restaurants Pierre & Vacances et petits-déjeuners Adagio).

Bien que n'étant pas en contact direct avec les filières d'élevage, le Groupe est conscient de ses responsabilités. Il réfléchit depuis plusieurs années à la façon de prendre en considération le bien-être animal (BEA) et de l'intégrer dans ses politiques d'achats comme dans la conduite de ses activités récréatives.

Cette charte exprime les fondements de sa position sur la question du bien-être animal et les principes d'action qu'il met en œuvre.

Notre vision du Bien-Être Animal

Le Groupe adhère à la définition des 5 libertés de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (WOAH¹), principes de base universellement reconnus.

Afin d'encourager la meilleure prise en compte du Bien-Être Animal, le Groupe a adopté une position progressiste : elle consiste à considérer le bien-être animal du point de vue de l'animal et de ses attentes, et non seulement du point de vue de l'Homme. Ce point de vue animal est l'objet de multiples recherches (notamment en France du CNR-BEA) nécessaires à sa bonne compréhension.

Les conditions d'amélioration du Bien-Être Animal

Assurer le bien-être des animaux ne peut pas être déconnecté des conditions de travail et de vie des éleveurs, des performances économiques des exploitations, de la dimension environnementale de l'élevage ou des activités récréatives.

L'ambition du Groupe s'inscrit dans cette réalité. A la mesure de son rôle, il entend contribuer à des évolutions positives et réalistes du BEA. Elles doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques

¹ <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/sante-et-bien-etre-animale/bien-etre-animal/>

reconnues par la communauté scientifique et tenir compte des conditions de production des filières animales et des marchés auxquels s'adressent les produits ou services.

Veiller au respect des réglementations en vigueur

Le premier impératif pour le Groupe est le respect des réglementations européennes et nationales. Le Groupe demande à tous ses fournisseurs d'y veiller.

La norme européenne fondatrice est la directive 98/58/CE établissant les normes minimales relatives à la protection des animaux dans les élevages. Adoptée en 1998, elle est complétée par des directives spécifiques aux différentes filières qui sont transcrites dans les droits nationaux des pays dans lesquels le groupe opère. Par exemple :

- la directive européenne 2007/43/CE du 28 Juin 2007 établit les normes de protection des poulets destinés à la production de viande, transposée en droit français par l'arrêté du 28 juin 2010
- la directive européenne 2008/120/CE du 18 décembre 2008 pour la protection des porcs est transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2003.

Le Bien-Être Animal dans les cahiers des charges des prestataires de restauration

Au sein du Groupe, la restauration est confiée à des partenaires spécialisés. Le Groupe leur indique les directives qu'il entend voir respectées et soutient leurs engagements. C'est son principal levier d'action.

La filière des poulets est l'une des plus avancées et le Groupe a pu prendre des engagements clairs. Avec ses partenaires, il s'est engagé, d'ici fin 2026, à développer les gammes volailles ECC (European Chicken Commitment). Cette politique est déjà effective pour les sites implantés aux Pays-Bas. En France, le Groupe veillera à ce qu'au moins 20% de son volume de viande de poulet provienne d'élevages garantissant un accès au plein air ou à un jardin d'hiver.

Pour l'ensemble de ses sites, dans tous les pays où le Groupe est implanté, le Groupe et ses partenaires utilisent des œufs et ovoproduits issus d'élevages plein air ou au sol.

Concernant les porcs, le Groupe encourage ses fournisseurs à la sélection de filières qui garantissent la qualité des produits tout en étant engagées dans la réduction des pratiques controversées : en particulier, évitement de la castration, politique de lutte contre la caudectomie et réduction de l'engagement des truies. En France, les partenaires restauration de Center Parcs ont pris des engagements en ce sens.

D'une façon générale, le Groupe demande à ses partenaires de développer leurs achats auprès des filières engagées dans des politiques d'amélioration du BEA et encourage le développement des labels BEA.

Ces principes valent pour l'ensemble des achats de viande et de poissons (issus d'élevages ou de la pêche responsable). Pour les poissons, le Groupe exige de ses prestataires de ne pas proposer les espèces menacées d'extinction.

Les produits transformés sont intégrés dans la mesure du possible.

Nos engagements en synthèse

- Considérer une vision progressiste du Bien-Etre Animal fondée sur les attentes de l'animal
- Veiller au respect des réglementations visant à assurer le Bien-Etre Animal
- Promouvoir les exigences du Bien-Être Animal auprès de ses fournisseurs / partenaires de restauration
- S'assurer que les recommandations d'évolution des pratiques retenues par ses fournisseurs soient fondées sur des bases scientifiquement solides
- Mettre en œuvre des pratiques reconnues par les autorités scientifiques nationales pour les activités proposées sur ses sites